

# CR de la réunion « Coursus Classe à Horaire Aménagé Danse » pour les parents le 26 Février 2009

## Département Danse - Conservatoire de Lyon

### LYCEE

- Réunion tenue par **Maryse Egasse**, Conseillère aux études chorégraphiques, et professeur de danse classique.
- Cette réunion s'adressait aux parents dont les enfants veulent entrer en cursus CHAD soit en primaire, soit au collège, soit au lycée.

#### **Note du CPAC :**

*Les CHAD, les **Classes à Horaire Aménagé Danse**, intègrent la pratique de la danse et des enseignements artistiques sur le temps scolaire.*

*L'enseignement général est toutefois complet, bien qu'allégé en heures, donc nécessite pour l'enfant la capacité à l'assimiler plus rapidement que dans une école traditionnelle.*

#### **Entrée en CHAD au lycée (3<sup>ème</sup> cycle du conservatoire, CEPI et TMD)**

Le Bac Techniques de la **Musique** et de la **Danse** est un baccalauréat à part entière qui donne accès à l'université et aux études supérieures (sous réserve de réussir les concours d'entrée), avec mention il permet d'entrer dans certaines grandes écoles.

Beaucoup de métiers du spectacle vivant sont ouverts aux titulaires du bac TMD.

#### **ORGANISATION DES COURS**

Dès la seconde, les disciplines générales d'une vingtaine d'heures de cours par semaine sont dispensées au lycée Saint Exupéry (Lyon 4<sup>ème</sup>), les matières artistiques sont assurées par le **Conservatoire à Rayonnement Régional** de Lyon en

- Danse classique et contemporaine : une discipline principale et une complémentaire
- Formation Musicale (sauf si diplôme obtenu en fin de classe de 3eme de collège)
- Dictée musicale
- Analyse musicale
- Histoire de la danse

(ces deux dernières disciplines étant également enseignées au lycée).

Le cursus scolaire proposé au conservatoire sur les matières artistiques apporte une grande culture chorégraphique et artistique mais aussi des connaissances approfondies de culture artistique actuelle et passée.

Le nombre de places est limité à 24 élèves par classe et les demandes sont nombreuses.

La filière TMD regroupe des musiciens, chanteurs et danseurs volontaires qui réussissent aussi bien leurs études artistiques que scolaires. Le niveau du Bac TMD et les coefficients des épreuves scolaires revus à la hausse depuis quelques années sont satisfaisants.

### ***Les points forts de la classe à horaire aménagé :***

- une pratique intensive de la danse à haut niveau (le Bac L option Danse malgré ses ateliers chorégraphiques ne forme pas les interprètes de la danse)
- une organisation rendant possible le partage du temps 50% de danse et 50% de scolaire (danse tous les après-midi sauf lundi le matin et scolaire le matin du mardi au vendredi sauf lundi après-midi, exceptionnellement danse le samedi), donc un planning serré entre le lycée et le conservatoire mais efficace
- une volonté des élèves à finaliser leur projet, formant un socle d'individus aptes à se prendre en charge, à affronter la vie, indispensable pour réussir en danse
- une préparation complète au métier d'artiste chorégraphique, surtout pour la carrière de la filière classique qui démarre plus tôt que celle du contemporain, d'environ 2 ans en général
- un risque limité de ne pas regretter le choix d'une autre filière comme le bac S pour les élèves dont la motivation profonde est la danse qui envisagent un métier artistique en accord avec leurs parents, car il est inutile de prendre le temps d'attendre, c'est quand on est jeune qu'il faut essayer
- un travail collectif stimulant dont les enseignants du lycée sont demandeurs dans ces classes et les encouragent
- une participation aux nombreuses représentations organisées par le Conservatoire et le lycée qui monte lui-même des spectacles à l'initiative de ses professeurs.

L'entrée en seconde au lycée coïncide avec l'entrée au conservatoire en **Cycle d'Enseignement Professionnel Initial** qui n'est pas encore officiellement activé, d'une durée de 2 à 4 ans il mènera au **Diplôme National d'Orientation Professionnelle** correspondant au cursus et à l'ancien **Diplôme d'Etudes Chorégraphiques** de fin de 3<sup>ème</sup> cycle.

Les élèves de classe de 3<sup>ème</sup> de collège passent donc deux examens au conservatoire en fin d'année : le **Brevet d'Etudes Chorégraphiques** de 2<sup>ème</sup> cycle et l'examen d'entrée en CEPI, lié ou non à des études en TMD, le cursus 3<sup>ème</sup> cycle étant assuré en horaire traditionnel également. Il est aussi possible de rejoindre la filière TMD en classe de 1<sup>ère</sup> sous réserve de réussite à l'examen d'entrée et place vacante au lycée.

### **TEST d'ENTREE**

Avant tout il faut récupérer un dossier d'inscription à l'examen du CEPI au service de la scolarité du Conservatoire contenant la copie de la variation dansée à apprendre correspondant au choix de la dominante des études : classique ou contemporain. L'examen se déroule sur 4 heures : après un cours d'1 heure 15 et une première délibération du jury ceux qui sont retenus travaillent la variation pendant une 1/2 devant le jury, ensuite chaque candidat la présente individuellement, puis chacun à son tour présente une composition libre suivie d'un entretien de 10 mn avec le jury pour expliquer ses motivations d'entrée en CEPI et TMD s'il y a lieu.

Le jury est composé du Directeur du CCR, de la Directrice de la danse, d'un professeur du conservatoire de la discipline choisie et d'un professeur invité.

Les résultats sont connus début juin

Chaque année se présentent environ 20 à 25 candidats en classique et plus encore en contemporain.

### **SEANCE DE QUESTIONS/REPONSES (3<sup>ème</sup> Cycle)**

**QUESTION** : Est-ce qu'on peut entrer en CEPI avant d'avoir le bac ?

**REPONSE** : on peut passer un baccalauréat avec le **Centre National d'Etudes à Distance**, y compris le TMD, mais sans préparation spécifique au conservatoire (le Bac TMD étant équivalent au bac ES pour les matières générales).

**QUESTION** : Le DNOP est-il obligatoire pour passer le **Diplôme d'Etat** de professeur de danse ?

**REPONSE** : Non, le diplôme du conservatoire donne un niveau d'interprète de haut niveau dont l'**Unité de Valeur Danse** est reconnue pour le D.E. et une culture chorégraphique dans les matières Formation Musicale, Histoire de la danse et Analyse Fonctionnelle du mouvement dansé, une initiation très utile pour le D.E.

Ainsi l'UV Danse donne l'**Examen d'Aptitude Technique** du D.E. qui permet d'entrer en formation dans les centres publics CEFEDM pour préparer le Diplôme d'Etat sur les autres matières FM, histoire, analyse fonctionnelle et préparer l'U.V. de pédagogie ( au total 600 heures de formation avec candidature sur dossier et audition à Toulouse, Poitier, Rouen, ... avec possibilité de demande de bourses).

**QUESTION** : En terminale, ou en université, peut-on intégrer le CEPI ?

**REPONSE** : Pour le CEPI, on peut le faire au conservatoire même si on est en université ou qu'on ne souhaite pas faire le bac TMD en passant l'examen d'entrée.

**QUESTION** : Quel est le niveau d'entrée requis pour les études TMD ?

**REPONSE** : Le dossier scolaire sera examiné pour la TMD mais le niveau artistique est prépondérant pour l'admissibilité, c'est à dire l'acceptation en CEPI Pour ceux admis en CEPI qui souhaitent suivre des études générales par le CNED il faut demander un dossier.

**QUESTION** : Que se passe-t-il après le Bac TMD ?

**REPONSE** : pour la danse les élèves peuvent rester 1 ou 2 ans au Conservatoire en 4<sup>ème</sup> cycle en horaires aménagés pour se préparer à passer des auditions auprès des compagnies, tout en continuant leurs études.

A l'université, Langues, Anthropologie, Histoire de l'art et Métiers du spectacle sont les filières les plus suivies, des diplômes universitaires proposent également des U.V. danse mais qui n'ouvre pas à la carrière de danseur interprète, par exemple les formations de professeur d'**E**ducation **P**hysique et **S**portive option danse.

D'autres écoles du spectacle vivant sont ouvertes aux titulaires du Bac TMD avec ou sans examen d'entrée menant à des carrières de régisseurs du son, de la lumière, de plateau, directeurs de production, de théâtre, etc...un profil valorisé dans le domaine artistique.

Cependant d'anciens élèves de TMD sont aujourd'hui pédiatre et médecin du sport.

**QUESTION** : Gagne-t-on sa vie en tant qu'interprète chorégraphique ?

**REPONSE** : Il est difficile d'en juger, la passion de la danse est première.

Un conseil : mieux vaut essayer de se lancer dans des compagnies et seulement ensuite se diriger vers les diplômes d'état pour enseigner et assurer un salaire.

**QUESTION** : N'est- il pas difficile de se reconverter qu'après une carrière d'interprète ?

**REPONSE** : L'enseignant qui a une expérience sera bien meilleur pédagogue. La reconversion du danseur est un sujet suivi par le Ministère de la culture, il existe des aides avec le **C**entre **N**ational de la **D**anse. Des chorégraphes actuels sont aussi passés au conservatoire de Lyon, (Abou Lagra, Denis Plassard, ...), devenir notateur de la danse permet de conserver le répertoire, des formations de thérapeutes dédiés à la danse correspondent au manque de professionnel dans ce secteur. Beaucoup de pistes à suivre car le bac TMD permet de reprendre des études à tout moment et en particulier après avoir acquis une expérience dans les compagnies de danse.

Une information de plus, six écoles supérieures de danse (le Conservatoire National Supérieur de Paris, le Conservatoire National Supérieur de Lyon, l'école de l'Opéra de Paris, l'école supérieure de Cannes, l'Ecole supérieure de Marseille et le CNDC d'Angers) proposeront dès 2009/2010 une formation au nouveau **Diplôme Supérieur de Danseur Professionnel** reconnu équivalent au niveau Licence dans le cadre des accords de Bologne (**L**icence **M**aster **D**octorat).

**QUESTION** : Quelles langues conseillez-vous ?

**REPONSE** : L'anglais et l'espagnol sont les plus parlées.

**QUESTION** : Quels sont les coefficients des matières au bac TMD ?

**REPONSE** : Danse 4, Français 3, LV1 3, EPS 1, Analyse musicale 3, Philosophie ou Math Physique 3, Histoire de la danse 3, au rattrapage Histoire de la danse 2, Philo ou Math Physique 2.

**QUESTION** : Quels sont les spectacles organisés par le Conservatoire dans le cursus ?

**REPONSE** : Les élèves en CEPI participent à des rencontres avec des chorégraphes, (les classiques vont cette année à Biarritz pour la pièce de Thierry MALANDIN), aux spectacles spécifiques (à Craonne, à l'Amphi de l'opéra, à l'Astrée) et au spectacle « En scène » tous les 2 ans à la Maison de la Danse, aux pièces des professeurs et travaux de composition (cartes blanches, les meilleurs présentés sur scène), aux déplacements dans les écoles. Ils forment l'ensemble chorégraphique du Conservatoire en classique et contemporain qui cherche à développer des tournées sur les villes périphériques de la région ;

**POUR INFORMATIONS** : Documentation téléchargeable sur les formations et les métiers de la danse sur [www.cnd.fr](http://www.cnd.fr) et [www.culture.gouv.fr/culture/dmdts.html](http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts.html)